

PRM FACTORY

Société par actions simplifiée

Au capital de 28.369 euros
Siège social: 8, rue de l'Hôtel-de-Ville
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
794 353 680 RCS Nanterre

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2019 à 10h00, les Associés ont: 1°/décidé la dissolution anticipée de la Société CODESIGN EXPERIENCE et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour; 2°/nommé en qualité de Liquidateur M. Jérôme JOCHIMEK, né le 15 octobre 1982 à Paris (15^e), demeurant 1, place Winston-Churchill à 92200 Neuilly-sur-Seine; 3°/décidé de fixer le siège de la liquidation au siège social. La mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre. Pour avis, LE PRESIDENT. Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 décembre 2019 à 11h00, les Associés de la Société CODESIGN EXPERIENCE ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au Liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre. Pour avis, LE LIQUIDATEUR. V0645604

CODESIGN EXPERIENCE

SAS en liquidation

Au capital social de 1.000 euros
Siège social: 1, place Winston-Churchill
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
803 527 688 R.C.S. Nanterre

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2019 à 10h00, les Associés ont: 1°/décidé la dissolution anticipée de la Société CODESIGN EXPERIENCE et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour; 2°/nommé en qualité de Liquidateur M. Jérôme JOCHIMEK, né le 15 octobre 1982 à Paris (15^e), demeurant 1, place Winston-Churchill à 92200 Neuilly-sur-Seine; 3°/décidé de fixer le siège de la liquidation au siège social. La mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre. Pour avis, LE PRESIDENT. Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 décembre 2019 à 11h00, les Associés de la Société CODESIGN EXPERIENCE ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au Liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre. Pour avis, LE LIQUIDATEUR. V0645604

MONTREUIL 40 MICHELET

SCI au capital de 1.000 €

Siège social: 11, villa Marie-Justine
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
532 643 376 R.C.S. Nanterre

L'AGE du 31/01/2020 a décidé: d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au Liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS Nanterre. V0639982

**SCCV BORDEAUX LA JALLERE**

Société civile de construction-vente en liquidation

Au capital de 200 euros
Siège social et siège de la liquidation:
21, rue Saint-Pierre
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
794 328 468 R.C.S. Nanterre

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2019, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur de sa gestion et l'a déchargé de son mandat puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2019. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre. Pour avis, LE LIQUIDATEUR. V0646354

LES QUARTAUTS

SAS au capital de 62.534 €

Siège: 19, rue Georges-Marie
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
511 427 502 RCS Nanterre

L'AGO du 12/05/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société dont la personnalité morale cesse d'exister au même jour. V0644282

AVIS DE CONVOCATION**AdUX**

Société anonyme

Au capital de 9.416.887,50 euros
Siège social: 101-109, rue Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS-PERRET
418 093 761 RCS Nanterre

Avis de convocation

Les actionnaires de la société AdUX sont informés qu'une Assemblée Générale Mixte se tiendra le **30 juin 2020 à 10h** à huis clos, hors la participation physique des actionnaires, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

A titre ordinaire:

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019
4. Conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce
5. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à M. Cyril ZIMMERMANN
6. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L.225-37-3 I du Code de commerce
7. Approbation de la politique de rémunération du Président-directeur général
8. Approbation de la politique de rémunération du Directeur général
9. Approbation de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration
10. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs
11. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

A titre extraordinaire:

12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titre de créances et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
13. Imputation des montants des émissions réalisées aux termes des vingt-troisième, vingt-quatrième et/ou vingt-cinquième résolutions de l'assemblée du 19 juin 2019 sur le plafond global de la douzième résolution
14. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail
15. Modification de l'article 14 des statuts « Rémunération des administrateurs »
16. Modification de l'article 20 des statuts « Délibérations du Conseil - Procès-verbaux »
17. Modification de l'article 21 des statuts " Pouvoirs du Conseil "

A titre ordinaire:

18. Pouvoirs pour formalités
- Les modalités de participation à l'Assemblée Générale exposés ci-dessous prennent en considération la situation liée à la crise sanitaire et tiennent compte des dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 26 juin 2020 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée Générale se tiendra à huis clos. Dès lors, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes:

1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire.

2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L.225-106 I du Code de commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes:

- pour les actionnaires au nominatif: en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees@caceis.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué;

- pour les actionnaires au porteur: en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees@caceis.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale ou dans les délais prévus par l'article R.225-80 du Code de commerce pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

3) voter par correspondance.

MONTREUIL 40 MICHELET

SCI au capital de 1.000 €

Siège social: 11, villa Marie-Justine
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
532 643 376 R.C.S. Nanterre

L'AGE du 31/01/2020 a décidé: la dissolution de la Société et sa mise en liquidation. Liquidateur: WROBEL David, 11, villa Marie-Justine, 92100 Boulogne-Billancourt. Siège de la liquidation au siège social de la Société. Dépôt RCS Nanterre. V0639981

**SCCV BORDEAUX LA JALLERE**

SCCV au capital de 200 euros

Siège social: 21, rue Saint-Pierre
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
794 328 468 RCS Nanterre

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2019 sans poursuite de son activité et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé comme liquidateur M. Serge PALMIERI, demeurant au 36, rue Chauveau, 92200 Neuilly-sur-Seine, lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour effectuer les formalités correspondantes et procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à 21, rue Saint-Pierre, 92200 Neuilly-sur-Seine, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre. Pour avis, LE LIQUIDATEUR. V0646346

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 26 juin 2020, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Les formulaires de vote ne donnant aucun sens ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la Société ADUX et sur le site internet de la société <http://www.adux.com> ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée, soit le 27 juin 2020 inclus.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L.225-108 et R.225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email à l'adresse.legal@adux.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes motivées d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte justifiant de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R.225-71 du Code de commerce. Les points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolution seront publiés sur le site internet de la Société, www.adux.com, conformément à l'article R.225-73-1 du Code de commerce. La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolutions qui peuvent être assorties d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte

de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit pas apportée à l'ordre du jour, notamment à la suite de demandes d'inscriptions de projets de résolutions présentées par des actionnaires. En cas de modification du présent avis ou d'ajout de projets de résolutions à l'ordre du jour, un nouvel avis de convocation sera publié dans les délais légaux.

Tout actionnaire peut consulter au siège social, dans les délais légaux, les documents que la société doit tenir à sa disposition.

L'avis de réunion, le rapport du conseil d'administration sur les résolutions, le texte des résolutions pourront être consultés sur le site internet de la Société: www.adux.com.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

V0642719

Avis relatifs aux personnes

Aux termes d'un acte authentique reçu le 25 mai 2020 par M^e Matthieu HASSEN, Notaire associé de la Société pluri-professionnelle d'exercice des professions d'Avocat et de Notaire par actions simplifiée dénommée «THESEE», titulaire d'un Office Notarial à 15, rue des Halles, 75001 Paris, M. Didier PHILPE, né le 24 juin 1960 à Gennevilliers (92230), de nationalité française, et Mme Marie LEGRAND, née le 20 octobre 1969 à Dijon (21000), de nationalité française, demeurant ensemble 89, rue de Billancourt, 92100 Boulogne-Billancourt, mariés le 2 mars 1991 à Brétigny (21490) sous le régime séparation de biens pure et simple aux termes d'un contrat de mariage reçu le 7 février 1991, par M^e Denis de la MARNIERRE, Notaire au Raincy (93340), ont expressément déclaré vouloir adopter le régime Communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, ainsi que la faculté qui leur est offerte par l'article 1397 du Code civil et sous réserve de l'absence d'oppositions. Conformément à l'article 1397 alinéa 3, du Code civil et à l'article 1300-1 du nouveau Code de procédure civile, les oppositions des Créanciers à la modification seront reçues dans les trois mois de la présente publication par M^e Matthieu HASSEN, Notaire associé de la Société pluri-professionnelle d'exercice des professions d'Avocat et de Notaire par actions simplifiée dénommée «THESEE», titulaire d'un Office Notarial au 15, rue des Halles, 75001 Paris. V0642500

NOS BUREAUX SONT OUVERTS

du lundi au vendredi de 9 h à 18 h sans interruption

Nos services spécialisés se chargeront pour vous, de toutes les formalités au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris et auprès de tous les Greffes de Province

• 93 • SEINE-SAINT-DENIS

FORMATIONS

OTSAR

7, rue Theodule Ribot - 75017 PARIS

Par acte SSP du 29/05/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination:

HCW GROUP

Objet social: Toute activité d'achat vente import-export en commerce de gros et demi-gros de biens domestiques. La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités. La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. **Siège social:** 18, rue Louis-David, 93170 Bagnolet. **Capital:** 20.000 €. **Durée:** 99 ans. **Président:** M. CAI Zhiqiang, demeurant 18, rue Louis-David, 93170 Bagnolet. **Admission aux Assemblées et droits de votes:** Tout actionnaire peut participer aux Assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Clause d'agrément:** Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. **Immatriculation:** au RCS de Bobigny. V0645011

Alpha Delta Audit

EXPERTISE COMPTABLE
www.adau21.fr 01 60 05 47 33

Par acte SSP du 25/05/2020, il a été constitué une SCI:

Dénomination:

SCI LE CHATEAU 45

Objet social: L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. **Siège social:** 179, boulevard de l'Europe, 93370 Montfermeil. **Capital:** 3.000 €. **Durée:** 99 ans. **Gérance:** M. SUTHARSAN Nicolas demeurant 179, boulevard de l'Europe, 93370 Montfermeil. **Clause d'agrément:** Les parts sont librement cessibles entre Associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Autrement, la cession est soumise à agrément. **Immatriculation:** au RCS de Bobigny. V0643247

Par acte SSP du 27/04/2020, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination:

CONSULTING RENTAL BUSINESS

Objet social: Le courtage en imprimerie courtier import-export achat vente gros détail de carte téléphonique de matériel bureautique informatique négoce apporteur d'affaire. **Siège social:** 115, avenue Berlioz, 93230 Romainville. **Capital:** 20.000 €. **Durée:** 99 ans. **Gérance:** Mme EL HOUDAIGUI MARYAME demeurant 2, rue Ferdinand-Lespes, 94000 Créteil. **Immatriculation:** au RCS de Bobigny. V0645188

Une SARL a été constituée:

Dénomination:

SARL BARBUSSE

Capital: 7.500 €. **Siège:** 80-82, rue Henri-Barbusse, 93700 Drancy. **Objet:** Agence immobilière vente gestion et location rénovation de biens. **Durée:** 99 ans. **Gérance:** Remi BRIGIDA, 40, rue Branly, 93700 Drancy. **RCS:** Bobigny. V0638478

Par acte SSP du 13/03/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination:

E & E INGENIERIE GENIE CLIMATIQUE

Objet social: Formation professionnelle initiale ou continue de tout public, bureau d'études techniques CVC, et froid industriel et commercial; installation et maintenance. **Siège social:** 15, rue Charles-Graindorge, 93170 Bagnolet. **Capital:** 2.000 €. **Durée:** 99 ans. **Président:** M. ENTOUNGA BOUNGOU KC, demeurant 15, rue Charles-Graindorge, 93170 Bagnolet. **Admission aux Assemblées et droits de votes:** Chaque action donne une voix lors des assemblées d'actionnaires. **Clause d'agrément:** Toute cession d'action devra faire l'objet d'un agrément conformément aux statuts. **Immatriculation:** au RCS de Bobigny. V0645520

Par acte SSP du 6/09/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination:

INVESTISSEMENT ET IMMOBILIER

Objet social: L'activité d'agent immobilier, de marchand de biens, la gestion immobilière, la cession sous toutes ses formes, l'acquisition avec ou sans promesse de vente et l'exploitation de maisons et bâtiments édifiés par la Société, la construction, la promotion immobilière; le tout directement et indirectement. **Siège social:** 62, avenue du Vert Galant, 93420 Villepinte. **Capital:** 1.000 €. **Durée:** 99 ans. **Président:** Mme Joyce LIWER née HOZE demeurant 27, rue Pierre-Demours, 75017 Paris. **Immatriculation:** au RCS de Bobigny. V0643707

Par acte SSP du 27/05/2020, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination:

PINTO NETTOYAGE

Objet social: Activités de nettoyage intérieur de bâtiments de tous types, le nettoyage extérieur de bâtiments, les activités de nettoyage spécialisé de bâtiments et les autres activités de nettoyage spécialisé, pour particuliers et professionnels. **Siège social:** 6, rue de la Solidarité, 93140 Bondy. **Capital:** 1.000 €. **Durée:** 99 ans. **Gérance:** Mme OLIVEIRA PINTO DE ARAUJO Maria Da Gloria demeurant 6, rue de la Solidarité, 93140 Bondy. **Immatriculation:** au RCS de Bobigny. V0637209

Par ASSP le 15/05/2020, il a été constitué la SCI:

Dénomination:

MHH IMMO

Capital: 1.000 €. **Objet:** Acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location non meublée et accessoirement meublée. **Siège et gérance:** DANG Quang Minh, 1, rue Charles-Cathala, 93360 Neuilly-Plaisance. **Durée:** 99 ans. **RCS de Bobigny.** V0637920